

# **REGLEMENT RANDONNEE PEDESTRE & CYCLISTE**

## **1 – ORGANISATION**

### **1.1 La RONDE DES CHÂTEAUX est organisée par :**

**Association LA RONDE DES CHATEAUX 4 place de l'église 03210 AGONGES**

Identification R.N.A. : W032002165 avec une affiliation à la FNSMR

**En collaboration avec la ROMYA** affiliée à la FFC pour les circuits vélos et la concentration

Adresse mail : [rondechateaux03210@gmail.com](mailto:rondechateaux03210@gmail.com)

Site Web : <http://www.larondedeschateauxagonges.fr/> - Tél. 0687259913

### **1.2 : La RANDONNEE PEDESTRE se déroulera le dimanche 18 juin 2023 à partir de 7h30**

- Départ : place de l'église 03210 Agonges
- De 7h30 à 9h00 départ randonnée de 22km => 6€
- De 8h00 à 10h00 départ randonnée de 15km => 5€
- De 9h00 à 11h00 départ randonnée de 8km => 4€

### **1.3 : Les CIRCUITS VELOS FAMILLES se dérouleront le dimanche 18 juin 2023 à partir de 8h. Port du casque obligatoire**

- Départ : place de l'église 03210 Agonges
- De 8h00 à 10h30 départ circuit de 25 km => 5€
- De 9h00 à 11h départ randonnée de 15km => 4€

### **1.4 : La CONCENTRATION se déroulera le dimanche 18 juin 2023 à partir de 9h à 12h.**

Lieu de la concentration : Château de l'Augère 03210 Agonges (inscription à l'entrée avec remise bracelet)

## **132 – Participation**

Pas de limite d'âge de participation, les enfants de moins 12 ans devront être accompagnés d'un adulte

## **3 – Inscription :**

- **Inscription en ligne à privilégier sur le site : [www.larondedeschateauxagonges.fr/](http://www.larondedeschateauxagonges.fr/)**

- **Paiement en ligne sans surplus (possibilité de faire un don à Hello Asso)**

**Inscription sur place possible le jour de la randonnée avec 1€ de majoration**

- **le nombre de participants est limité à :700 participants**

## **4– Certificat médical :**

- **Pas de certificat médical --**

## **5 - Assurances :**

- L'organisation a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande de l'autorisation administrative.

## **6 - Ravitaillements : Merci de se munir de son gobelet (Gobelet possible sur place avec caution de 1€)**

Les randonneurs sont en autonomie mais des postes de ravitaillements sont prévus sur les circuits.

- 1 sur le circuit pédestre de 8 km et cycliste de 15km
- 2 sur les circuits pédestres de 15 et 21 km et sur le circuit cycliste de 25km
- Point ravitaillement en eau et solide sucré à 1km de l'arrivée
- Pas de ravitaillement à l'arrivée - la consommation sur le marché fermier est privilégiée

## **7- Parcours:**

- Les différents parcours sont fléchés : pas de distribution de parcours papiers mais panneaux circuits sur les parcours
- Les randonneurs doivent se conformer à l'itinéraire indiqué.
- Les différents parcours empruntent des domaines privés que seul les randonneurs munis de bracelet et les organisateurs sont autorisés à emprunter.
- La circulation n'est pas interdite sur le parcours pendant la durée de la course.
- Les marcheurs et cyclistes doivent respecter le code de la route.
- L'environnement naturel, les domaines privés et publics empruntés doivent être respectés. Les consignes affichées devront être respectées.
- les emballages des compléments alimentaires et boissons ne doivent pas être abandonnés au long du parcours.

## **8-Accès aux propriétés privées**

***• L'accès aux propriétés privées sera contrôlé et rendu accessible uniquement aux randonneurs munis d'un bracelet***

- photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant les épreuves.

## **9- image :**

Les randonneurs autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V., vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant les épreuves.

## **13 – points divers :**

- En cas de danger immédiat, les randonneurs pourront utiliser leurs moyens de communication pour alerter les secours.
- Il prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue
- Le parcours de la randonnée pédestre et cycliste, dans les horaires des circuits, est réservé uniquement aux randonneurs inscrits et munis d'un bracelet.

## **13 - Prestations :**

- Pas de collation à l'arrivée. Ravitaillement en eau et aliments solides sucrés à 1km de l'arrivée
- Parking fléché face au stade route de Montilly et route de Saint Menoux sont à utiliser